

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE DE LA COMMUNE DE PARIS DE 1^{ÈRE} CLASSE, SPÉCIALITÉ BATIMENTS ET ESPACES VERTS

Un recrutement sans concours visant à pourvoir 112 postes d'agent-e-s d'accueil et de surveillance de la commune de Paris de 1^{ère} classe, spécialité bâtiments et espaces verts, est ouvert à partir du 25 octobre 2022 (date de début des épreuves).

CONTEXTE

La Ville de Paris vous offre des possibilités d'effectuer une carrière particulièrement intéressante en termes de responsabilités et de formation. Selon vos compétences, votre formation, vos aspirations, votre expérience, vous pourrez tout au long de votre parcours professionnel :

- o vous former
- o évoluer hiérarchiquement ou effectuer des mobilités géographiques tout en restant dans la capitale
- o exercer différents métiers tout au long de votre carrière
- o vous inscrire dans des projets porteurs de sens sur le long terme
- o travailler dans un esprit de collaboration visant l'intérêt commun
- o porter la transformation numérique de la Ville de Paris
- o concilier votre vie professionnelle et votre vie privée

Tous les talents et les diversités de parcours sont bienvenus.

DESCRIPTION DU POSTE

Les agent-e-s d'accueil et de surveillance assurent la surveillance des lieux où ils-elles exercent leurs missions (mairies, d'arrondissement, bâtiments administratifs, parcs et jardins, cimetières, bourse du travail etc...). Ils-elles accueillent le public et veillent à sa sécurité ainsi qu'à la préservation des lieux et de l'intégrité des biens, meubles et immeubles. Ils-elles peuvent être chargé-e-s de missions particulières et peuvent être assermentés afin d'assurer le respect des arrêtés municipaux et de la réglementation générale des parcs, jardins et espaces verts de la Ville de Paris.

Conditions d'exercice :

Les agent-e-s recruté-e-s dans le cadre de ce recrutement sans concours ont vocation à être affecté-e-s, en fonction des choix proposés au moment de l'affectation :

- Soit dans des brigades d'espaces verts, sur un arrondissement, en missions d'extérieur itinérantes et principalement exercées à pied, selon un cycle horaire allant de 9h55 à 18h10 jusqu'à 12h35 à 20h50 selon les horaires d'ouverture des jardins dans l'année, avec un week-end sur deux travaillé,
- Soit dans des brigades de mairies d'arrondissement, en missions statiques d'accueil et de filtrage en porte, selon un cycle horaire alternant une semaine sur l'autre le matin de 7h50 à 15h20 et l'autre l'après-midi de 10h40 à 18h10 (12h40 à 20h10 le jeudi), et un samedi matin travaillé sur 2.

Les missions s'effectuent avec le port d'une tenue de service. Les dimanches et jours fériés travaillés donnent lieu à une rémunération spécifique. La rémunération brute mensuelle sera d'environ 1950€ (traitement et indemnités de base)

Conditions pour concourir :

Ce recrutement est ouvert aux candidat-e-s remplissant, au plus tard à la date de la première réunion du jury chargée de la sélection des dossiers, les conditions générales d'accès à la fonction publique :

- être de nationalité française ou ressortissant-e d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la confédération suisse, de la Principauté de Monaco ou de la Principauté d'Andorre ;
- jouir de ses droits civiques ;
- posséder un bulletin n°2 du casier judiciaire dépourvu de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- remplir les conditions d'âge légales pour travailler.

Modalités d'inscription :

- Par dossier de candidature propre à ce recrutement en le retirant à l'adresse suivante : Ville de Paris - direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris (les demandes de dossiers par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32x22,5 libellée aux noms et adresse du/de la candidat-e et affranchie au tarif en vigueur pour 250g).

Ou

- Par internet sur le site : <https://teleservices.paris.fr/fow/site-cep/jsp/site/Portal.jsp?page=fiche&id=1831>
- Devront être joints les documents suivants :
- une lettre de motivation faisant apparaître l'emploi postulé (indiquer « d'agent-e-s d'accueil et de surveillance, spécialité accueil et surveillance ») ou « agent-e-s d'accueil et de surveillance »
- un curriculum vitae détaillé indiquant notamment les éléments complets d'état civil, les diplômes ou le niveau d'études, les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée. Les candidat-e-s sont invité-e-s à joindre copie de leur(s) diplôme(s) ainsi que tout justificatif utile.
- Les candidats reconnu-e travailleur-euse en situation de handicap nécessitant des aménagements d'épreuves, doivent joindre un certificat médical récent établi par un médecin agréé-e précisant la nature des aménagements d'épreuves nécessaires avant le 21 octobre 2022 (<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>)

Dates d'inscriptions : du 19 septembre au 11 octobre 2022

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription envoyés ou déposés postérieurement à cette dernière date (délai de rigueur, le cachet de La Poste ou du bureau du recrutement faisant foi).

Les résultats de la présélection sur dossier seront affichés sur les panneaux extérieurs de la direction des ressources humaines, 2 rue de Lobau – 75004 Paris et sur www.paris.fr/recrutement.

Les candidat-e-s retenu-e-s par le jury recevront une convocation indiquant le lieu et la date de l'épreuve d'entretien avec le jury.

Le jury auditionnera les candidat-e-s présélectionné-e-s. L'audition des candidat-e-s consistera en un entretien pouvant être précédé de mises en situation professionnelle ou d'une rédaction de 10 à 15 lignes sur un thème en rapport avec l'emploi.

Les résultats de l'audition seront affichés sur les panneaux extérieurs de la direction des ressources humaines, 2 rue de Lobau – 75004 Paris et sur www.paris.fr/recrutement.

Les lauréat-e-s recruté-e-s seront nommé-e-s stagiaires puis titularisé-e-s au bout d'un an si leur manière de servir a donné satisfaction. Pour être nommé-e-s, ils-elles devront fournir les justificatifs attestant qu'ils-elles remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique mentionnées ci-dessus.